



Délibération N°10\_2024

Votée le 28 mars 2024

Objet : Aménagement du moulin Séguy sur l'Aixette à Aix sur Vienne : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
Publié le  
ID : 087-200024743-20240328-D10\_2024-DE



L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 28 mars à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 14 mars 2024, s'est réunie en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Condat-sur-Vienne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

**Présents** : Mrs. Eric LAVOREL, Benoît SAVY, Claude Reygnaud, Pascal PAGNOU, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Antoine-Serge CORREIRA, Gérard BOUCHETEIL, Claude CASSAT (x2), Aurélien BRUNET, Francis PONTEGNIE (x2),  
Mmes Marie LAPLACE (x2), Muriel SELLIN

**Pouvoirs** : M. Jean-Luc CELERIER à M. LAVOREL, M. Jean-Pierre GRANET à M. CLUZEAU, M. Patrick ROBERT à M. CHATENET

**Excusés** : Mrs SIMONNEAU, THEYS, PATAUD, LIEBSCHUTZ, JANICOT, Mmes JOUANNETAUD, RABETEAU

**Secrétaire de séance** : M. Loïc GAYOT

Par la délibération n°41/2022 du 11 octobre 2022, le comité syndical a validé le lancement du projet et les demandes de subventions ainsi que la signature d'une convention avec la mairie d'Aix sur Vienne. L'année 2023 a permis de finaliser les démarches administratives et financières. La réalisation de cette opération est envisagée pour 2024 avec la mise en place du suivi piscicole plutôt à partir de 2025.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

**Vu** la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

**Vu** le Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Considérant** que l'opération d'aménagement du moulin Séguy peut faire l'objet d'une phase des réalisations, permettant ainsi de lisser sur plusieurs exercices l'inscription des crédits de dépenses et de recettes.

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

**Article unique :**

- d'approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements correspondants pour l'opération de l'aménagement du moulin Séguy, tels que définies en pièces jointes.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 28/03/2024

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Le Président,

**Philippe BARRY**

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 21	Publication ou Notification le :
Votants : 24	
Pour : 24	
Contre :	
Abstention :	